



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL :

Institution des commissions
municipales

**Délibération
n°2026/10**

30 Mars 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 7 avril 2026 et
de son affichage
à la porte de la Mairie
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie,
LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER
Aurélié, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain,
HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT
Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER
Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL
Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès,
LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa,
BARTHELEMY Florent.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET
Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme
JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL : Institution des commissions municipales.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront par vote à bulletin secret.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Toutefois, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux : une personne extérieure ne peut donc en faire partie, mais elle peut être entendue en raison de ses compétences sur demande de la commission. En revanche, les membres du personnel peuvent participer, à titre facultatif, aux travaux de ces commissions.

Le fonctionnement des commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum : elles peuvent donc se réunir à volonté.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision et rendent des avis sur les questions qui leur sont soumises.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'instituer les commissions suivantes ;
- De fixer la composition de chaque commission à onze membres plus un président de droit en la personne du Maire ;
- D'élire les membres de ces commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;

Ont ainsi été désignés membres des commissions, les élus suivants :

COMMISSION SÉCURITÉ	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Gwénaëlle NICOL
	4 – Alain AMIOT
	5 – Jean-Luc QUÈVREMONT
	6 – Myriam HAVRET
	7 – Émilie JACOB-DELESCUSE
	8 – Christian DEMANNEVILLE
	9 – Ahmed MERBAH
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Francis LÉCAUDÉ

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Aurélie CHEVALLIER
	2 – Laurent FOSSE
	3 – Mercedes MULET
	4 – Ahmed MERBAH
	5 – Magali CAPRON
	6 – Alain AMIOT
	7 – Eddy LEFAUX
	8 – Laure VIGREUX
	9 – Myriam HAVRET
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL

COMMISSION ACTION SOCIALE ET SÉNIORS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	2 – Magali CAPRON
	3 – Christian DEMANNEVILLE
	4 – Christelle LEMONNIER
	5 – Séverine DELÉPINE
	6 – Mathilde SÉNÉCHAL
	7 – Raynald TOCQUEVILLE
	8 – Gwénaëlle NICOL
	9 – Alain AMIOT
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION ÉDUCATION ET JEUNESSE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Mercedes MULET
	2 – Gwénaëlle NICOL
	3 – Jimmy LEVESQUE
	4 – Aurélie CHEVALLIER
	5 – Laure VIGREUX
	6 – Christelle LEMONNIER
	7 – Raynald TOCQUEVILLE
	8 – Mathilde SÉNÉCHAL
	9 – Angéline CASCELLA
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION FINANCES - BUDGET	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Ahmed MERBAH
	2 – Mercedes MULET
	3 – Jimmy LEVESQUE
	4 – Eddy LEFAUX
	5 – Séverine DELÉPINE
	6 – Jean-Luc QUÈVREMONT
	7 – Laure VIGREUX
	8 – Delphine HONDIER
	9 – Pierre MAERTEN
	10 – Benoît NICOLLE
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jean-Luc QUÈVREMONT
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Ahmed MERBAH
	4 – Christian DEMANNEVILLE
	5 – Dominique LE MOING
	6 – Alain AMIOT
	7 – Jimmy LEVESQUE
	8 – Eddy LEFAUX
	9 – Pierre MAERTEN
	10 – Francis LÉCAUDÉ
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT ET URBANISME	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Raynald TOCQUEVILLE
	2 – Laurent CARASCO
	3 – Alain AMIOT
	4 – Laure VIGREUX
	5 – Pierre MAERTEN
	6 – Angéline CASCELLA
	7 – Magali CAPRON
	8 – Dominique LE MOING
	9 – Jean-Luc QUÈVREMONT
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

Ref. 201324 Berger-Levrault (1309)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

**COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET
ATTRACTIVITÉ**

Président	François TIERCE
Membres	1 – Eddy LEFAUX
	2 – Laurent CARASCO
	3 – Alain AMIOT
	4 – Laure VIGREUX
	5 – Myriam HAVRET
	6 – Mathilde SÉNÉCHAL
	7 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	8 – Ahmed MERBAH
	9 – Angéline CASCELLA
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION LOGEMENT ET JUMELAGE

Président	François TIERCE
Membres	1 – Christian DEMANNEVILLE
	2 – Christelle LEMONNIER
	3 – Mercedes MULET
	4 – Raynald TOCQUEVILLE
	5 – Mathilde SÉNÉCHAL
	6 – Laurent CARASCO
	7 – Dominique LE MOING
	8 – Alain AMIOT
	9 – Myram HAVRET
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION SANTÉ

Président	François TIERCE
Membres	1 – Laurent FOSSÉ
	2 – Aurélie CHEVALLIER
	3 – Christelle LEMONNIER
	4 – Raynald TOCQUEVILLE
	5 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	6 – Magali CAPRON
	7 – Mercedes MULET
	8 – Laurent CARASCO
	9 – Laure VIGREUX
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION SPORTS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Ahmed MERBAH
	3 – Christian DEMANNEVILLE
	4 – Dominique LE MOING
	5 – Jean-Luc QUÈVREMONT
	6 – Aurélie CHEVALLIER
	7 – Christelle LEMONNIER
	8 – Mathilde SÉNÉCHAL
	9 – Laurent CARASCO
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION FAMILLE ET PETITE ENFANCE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Christelle LEMONNIER
	2 – Mercedes MULET
	3 – Laure VIGREUX
	4 – Séverine DELÉPINE
	5 – Angéline CASCELLA
	6 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	7 – Aurélie CHEVALLIER
	8 – Magali CAPRON
	9 – Mathilde SÉNÉCHAL
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
 François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

Ref. 201324 Berger-Levrault (1309)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com